



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2025\_044**  
**Assemblées - Élection du 11ème vice-Président**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

**Absents ou excusés :**

Carlos ALEGRE, Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :**

Consécutivement à la démission, par courriel adressé au Président le 11 février 2025, de madame Sylvette DAVID de ses fonctions de 11ème vice-Présidente, il est proposé au Conseil communautaire de la remplacer et de procéder à l'élection du 11ème vice-Président.

L'élection au scrutin uninominal est effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Simon PLÉNET propose la candidature de madame Nathalie DUFAUD et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire titulaire.

Conformément aux articles L5211-2 et L2122-4 du CGCT, le vote a lieu impérativement au scrutin secret, sans possibilité de dérogation.

Les benjamins de l'assemblée en tant que premier et deuxième assesseurs désignés par l'assemblée recueillent les bulletins dans l'urne.

Après le bon déroulé des opérations de vote à bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

54 bulletins sont retirés de l'urne, dont

- Nathalie DUFAUD : 41 voix ,
- Damien BAYLE : 1 voix
- Nadège COUZON : 1 voix
- BLANC : 9 voix
- NUL : 2 voix

**Vu** les articles L5211-2, L5211-10 et L2122-4 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2020-162 du 9 juillet 2020 portant élection du 11ème vice-Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**ÉLIT ET PROCLAME** madame Nathalie DUFAUD en tant que 11ème vice-présidente d'Annonay Rhône Agglo,

**PRÉCISE** que madame Nathalie DUFAUD est immédiatement installée dans sa fonction.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*